



Vol à l'étalage pour un montant de neuf euros ...

Par Visiteur

Ma fille 17ans et 11 mois s'est fait prendre (première fois)pour un vol à l'étalage de 9 euros.Emmenée au commissariat l'OPJ lui a signifié qu'elle serait convoquée chez un juge.Le commerce doit confirmer sa plainte. Quelles sanctions elle encoure? Quelles suites sur son casier.Est ce que je dois prendre un avocat? Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Emmenée au commissariat l'OPJ lui a signifié qu'elle serait convoquée chez un juge
Je suis dubitative quant à la convocation devant le juge vu le montant du préjudice.
Est ce que votre fille a un casier judiciaire?
A-t-elle déjà fait l'objet de poursuite?

Cordialement

Par Visiteur

Non aucun problème auparavant.Casier judiciaire vierge.Nous en avons fait éditer un il y a 8 mois.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Dans ce cas à plus forte raison, je ne pense pas que le procureur donne suite à cette affaire.
Le montant du préjudice est très insignifiant votre fille n'a pas de casier.
Je pense même qu'un simple rappel à la loi ne sera pas envisagé.

Cordialement